

Le service public se mobilise contre le plan d'austérité

BUDGET • Près de mille fonctionnaires ont manifesté devant l'Hôtel de Ville pour protester contre les mesures d'économies prévues par le gouvernement.

MANON TODESCO

Hier après-midi, près de mille fonctionnaires genevois ont répondu à l'appel du Cartel inter-syndical du service public. Réunis devant l'Hôtel de Ville, ils ont protesté contre le plan d'austérité prévu par le gouvernement.

Munis de sifflets, pancartes, instruments de musique et casseroles, les employés de l'Etat ont manifesté bruyamment vers 17h sous les fenêtres du Grand Conseil qui se réunissait pour commencer la discussion sur le budget 2012 en séance plénière (lire ci-dessous). Arborant des slogans tels que «Le service public n'est pas à vendre» ou encore «Le service public à la casse? Bonjour le désastre!», les fonctionnaires ont fait savoir qu'ils s'opposaient au plan déposé par le Conseil d'Etat genevois le 23 novembre dernier. Celui-ci prévoit, entre autres, le blocage des mécanismes salariaux, le gel des réévaluations de fonction mais aussi des coupes dans les subventions et les prestations qui induiront, selon les mobilisés, une plus grande charge de travail pour les professionnels.

Mobilisation tardive

«Ce plan est inacceptable et on ne va pas se laisser faire, affirme Andree Jelk-Peila, présidente du Cartel. Il est hors de question que nous continuions à accepter ce que le gouvernement nous prépare.» Les employés de l'Etat ont commencé leur débrayage à 15h, sauf les gardiens de Champ Dollon, qui ont quitté leur poste dès 13h30, un service minimum étant assuré, comme dans les écoles.

Sur les 35 000 employés concernés, seule une minorité a rejoint le mouvement, peut-être à cause d'un appel à la mobilisation trop tardif, ou bien du mauvais temps. La Société pédago-

gique genevoise s'est malgré tout félicitée que 40% des enseignants du primaire se soient mis en grève, selon elle. «En vingt ans, plus de 300 postes dans l'enseignement primaire ont été supprimés, a déclaré le syndicat. Les enseignants sont là pour dire qu'ils sont fatigués et qu'ils en ont ras-le-bol!»

Viviane travaille comme socioéducatrice au sein d'un Etablissement public pour l'inté-

gration (EPI), et il est important pour elle de rendre visible son mécontentement aux côtés de ces collègues fonctionnaires: «Dans notre secteur, certains postes ne sont pas remplacés ou alors par des personnes non diplômées, ce qui provoque une surcharge de travail car nous devons les superviser. La baisse de la qualité du travail est évidente.» Les magasiniers et comptables du cycle d'orien-

tation étaient eux aussi présents pour déposer une pétition au Conseil d'Etat. «Depuis 1984, notre fonction n'a pas été réévaluée, lance une employée. Les économistes se sont vu rajouter des tâches sans reconnaissance salariale. Le service public fait toujours les frais des problèmes budgétaires et c'est inadmissible!»

«Tous nos acquis sont en train de partir en fumée, re-

FIN DE LA GRÈVE AUX HUG

Une semaine après les nettoyeurs, les laborantins des HUG mettent fin à leur grève débutée il y a cinq semaines. Un accord a été trouvé mercredi entre la direction de l'hôpital et les Syndicats des services publics (SSP) et interprofessionnels des travailleurs (SIT). Dès janvier 2013, deux fonctions de «technicien-ne en analyses biomédicales» seront créées, remplaçant deux catégories de laborantin-e. Cette nouvelle terminologie reconnaît l'évolution du métier et de la formation exigée pour exercer dans les laboratoires médicaux, ont indiqué hier les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Par ailleurs, ces nouvelles fonctions seront évaluées dans le cadre de SCORE, acronyme pour «Système compétences, rémunération, évaluation». Ce projet, qui doit entrer en vigueur en 2013, vise précisément à réévaluer l'ensemble des fonctions du grand Etat. Cet automne, les aides-soignantes puis les nettoyeurs et les laborantins des HUG ont suivis des mouvements de grève. Ils revendiquaient une plus grande reconnaissance via une revalorisation de leur fonction et une augmentation salariale. Des accords différents ont été trouvés. ATS



Les employés de l'Etat ont manifesté bruyamment sous les fenêtres du Grand Conseil qui se réunissait pour commencer la discussion sur le budget 2012. JPDS

ÉLECTION DU PROCUREUR

Le Grand Conseil juge le recours irrecevable

Le recours contre l'élection d'Olivier Jornot au poste de procureur général est irrecevable, estime le Grand Conseil genevois. Cette conclusion a été transmise à la Chambre administrative de la Cour de justice qui devra se prononcer.

L'élection d'Olivier Jornot est contestée par l'ancien président du PS genevois, Dominique Hausser. Le recourant reproche à M. Jornot d'avoir voté pour lui-même alors qu'il était opposé à deux candidats. Olivier Jornot l'avait emporté dès le premier tour par 49 voix, soit le nombre exact de suffrages pour obtenir la majorité.

En plus d'une argumentation juridique fouillée, le Grand Conseil relève que le jour de l'élection aucun député n'a contesté la participation d'Olivier Jornot au vote. «Si un député avait eu la moindre objection, il lui aurait été facile de le signaler au président du Grand Conseil avant le vote. Tel n'a pas été le cas», relève le Grand Conseil dans sa réponse adressée mercredi à la justice. ATS

EN BREF

PIERRE RONGET SUCCEDE À OLIVIER JORNOT

GRAND CONSEIL Le PLR Pierre Ronget, 67 ans, a prêté serment hier devant le Grand Conseil genevois. Le conseiller administratif verniolan prend la place du député Olivier Jornot qui a démissionné de ses fonctions après avoir été élu procureur général. Pierre Ronget a accédé à la mairie de Vernier en avril dernier après avoir conclu une alliance inédite avec la gauche. Cette stratégie visait à éjecter le MCG Thierry Cerutti de l'exécutif. Un objectif réussi. Pierre Ronget et Thierry Cerutti se retrouvent désormais sur les bancs du Grand Conseil. ATS

Les députés ponctionnent les SIG et la fonction publique

GRAND CONSEIL • Des lois impactant le projet de budget passent la rampe. Les SIG perdent 60 millions et la fonction publique 15 millions.

PHILIPPE BACH

Le canton a, à son tour, entamé hier en fin d'après-midi son marathon budgétaire. Celui-ci se poursuivra aujourd'hui toute la journée et dans la soirée. Et, si besoin en est, samedi. Le parlement s'est donc livré hier à un tour de chauffe. Ceci sur trois projets de loi concomitants au budget: deux de ces textes concernent les Services industriels, le troisième porte sur les salaires des fonctionnaires. L'idée étant d'augmenter les revenus de l'Etat et réduire ses charges, histoire d'atteindre l'objectif d'un déficit plafonné à 350 millions (contre 449 de millions de découvert prévus il y a encore un mois).

Hier soir, il s'est trouvé une très large majorité de députés pour approuver la ponction que le Conseil d'Etat entendait opérer sur les bénéfices des Services industriels. Mais en durcissant quelque peu ce prélèvement. Là où le gouvernement entendait prendre 40 millions (sur un résultat net prévu de 93 millions), les députés ont fait pas-

ser cette somme à 60 millions de francs. En revanche, en 2013 et 2014, les députés se veulent plus modestes que le Conseil d'Etat et se contentent de 30 millions par an. A l'arrivée, la ponction globale est la même sur trois ans, soit 120 millions.

La nouvelle majorité gouvernementale formée par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et les Verts ont clairement défendu ce montage. Celui-ci a aussi trouvé le soutien du Conseil d'Etat qui s'est rallié à cette option par la voix d'Isabel Rochat, magistrate en charge du Département de la sécurité et de l'environnement.

En fin de soirée, le parlement cantonal a empoigné la loi visant à suspendre temporairement les annuités dues aux employés de la fonction publiques. Le Conseil d'Etat proposait de verser une demi-annuité pour 2012. En commission des finances, les députés ont aggravé cette mesure et entièrement suspendu ce mécanisme (soit une économie globale d'une trentaine de

millions de francs). La suspension ne vaut que pour 2012 (alors que l'exécutif cantonal tablait sur une reconduction de cette mesure jusqu'en 2015).

Le Conseil d'Etat était, lui, partisan de la réintroduction d'une demi-annuité. Ce qu'il a proposé via un amendement. En compensation, il a amené une modification du taux de la rétrocession aux entreprises qui pratiquent la perception de l'impôt à la source. Cette commission était de 3%. Elle passerait à 2%, ce qui correspond aux taux pratiqués au niveau suisse. Et est plus proche de la réalité des frais occasionnés pour les entreprises qui assument cette taxation déléguée. Les rentrées espérées sont de 11 millions.

Cet aspect du dossier sera traité aujourd'hui. Et pour ce qui est du salaire des fonctionnaires, l'entrée en matière du projet de loi a été votée hier soir. Les débats se poursuivront aujourd'hui pour trancher entre les deux options. I

grette Christian, employé au Service des automobiles. Tous les secteurs vont mal et on se rend compte qu'on est en train de se faire manger. Aujourd'hui je suis solidaire de mes collègues, notamment des jeunes qui sont les plus touchés par la suppression des annuités.»

Les syndicats appellent à de nouveaux rassemblements au début de l'année 2012. I

PLACES DE CRÈCHE: LE PEUPLE VOTERA

Un vote bloc contre bloc. Par 51 voix (allant du MCG au PDC) contre 26 (PS et Verts) et quatre absences libérales-radicales, le parlement cantonal a choisi hier d'opposer un contre-projet à l'initiative du Parti socialiste et des Verts visant à augmenter le nombre de place en crèche (notre édition de mardi).

En l'occurrence, le texte de gauche sera contré par un contre-projet jugé plus consensuel. Mais plus flou, dans la mesure où ce texte voulu par les partis bourgeois raye la disposition de l'initiative qui fait d'une place en crèche un droit fondamental. Dans le contreprojet, il est simplement spécifié que l'offre d'accueil est «adaptée aux besoins».

Hier, en plénière, les positions n'ont pas évolué. Le peuple tranchera. Relevons que le MCG a refusé de choisir entre les deux textes, laissant entendre qu'il prônerait le double «oui», comme le permet la Constitution, et définirait sa position sur la question subsidiaire ultérieurement. Le vote aura probablement lieu en juin 2012.

Le Grand Conseil a encore:

- renvoyé en commission pour examen les deux initiatives de l'Asloca réintroduisant dans le droit genevois des dispositions qui avaient été allégées dans le cadre de l'accord sur le logement intronisant le système des logements d'utilité publique (LUP). Le Conseil d'Etat propose d'invalider ces deux textes qui ne lui paraissent pas respecter le principe d'unité de matière. L'Asloca a d'ores et déjà annoncé qu'elle porterait l'affaire devant le Tribunal fédéral. PBH